



# La rentrée scolaire 2022

## Dossier de presse

Fribourg, le 22 août 2022



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC  
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD



---

# Introduction

---

Lors de cette rentrée scolaire 2022/23, un peu moins de **48'000 élèves** prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

**L'école obligatoire commence le jeudi 25 août**, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels-Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 22 août déjà. Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe, également le 25 août, à l'exception de ceux du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) dont la rentrée se calque une année sur deux sur celle du canton de Vaud, avec une rentrée au 22 août.

**Les moyennes d'élèves par classe sont toujours stables:** soit 18,6 (18,5) pour l'école enfantine et 19 (19) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 14 (13,9) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,7 (21,2) élèves pour une classe générale et de 23,1 (22,9) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2022 qu'en 2021: 541 postes mis au concours (500 en 2021) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3418,13 EPT, soit **une augmentation de 47 EPT** depuis la dernière rentrée scolaire (44,53 EPT en 2021).

---

# Table des matières

---

<b>Principales nouveautés de la rentrée scolaire</b>	<b>4</b>
<b>1. Scolarité obligatoire</b>	<b>5</b>
1.1 Lois et règlements	5
1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2022/23	7
1.3 Promotion pour l'apprentissage de la langue partenaire – enseignement par immersion	8
<b>2. Enseignement secondaire du deuxième degré</b>	<b>9</b>
<b>3. Orientation professionnelle</b>	<b>9</b>
3.1 Les nouveaux centres d'orientation numériques – CO de Romont, Cugy et Veveyse	9
<b>4. Projets transversaux</b>	<b>10</b>
4.1 Education numérique	10
4.2 Développement durable: un nouveau réseau cantonal et des projets	11
4.3 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire	12
<b>Faits et chiffres</b>	<b>15</b>

---

# Principales nouveautés de la rentrée scolaire

---

---

# 1. Scolarité obligatoire

---

## 1.1 Lois et règlements

### *Introduction des jours jokers*

A partir de la rentrée 2022/23, 4 demi-jours de congé supplémentaires seront à disposition des parents des élèves de la scolarité obligatoire. Le règlement de la loi scolaire qui a été modifié le 14 juin 2022 par le Conseil d'Etat précise les conditions d'usage de cette nouvelle possibilité:

- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance;
- Les jours joker peuvent être cumulés, mais ceux qui ne sont pas utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante;
- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires particulières comme les courses d'école, les classes vertes, les journées sportives et culturelles et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale; la direction d'école peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris;
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées;
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

### *Directives relatives à l'utilisation d'internet et des plateformes numériques dans les écoles*

Ces directives remplacent les directives relatives à l'utilisation d'Internet et des technologies numériques qui dataient 2018. Il s'agit d'assurer une meilleure protection des données grâce à la généralisation des mots de passe et à l'obligation d'obtenir le consentement pour toute publication, de favoriser l'utilisation des plates-formes fournies par l'Etat et de préciser quelles applications sont autorisées dans le cadre scolaire et lesquelles ne le sont pas. Chaque école sera tenue d'établir une charte d'utilisation afin d'informer et de sensibiliser les élèves et leurs parents aux devoirs, aux dangers et aux opportunités qui sont liés à l'usage des plateformes numériques. Les élèves et leurs parents devront la signer. L'utilisation de WhatsApp et Class-Dojo notamment entre les élèves et les enseignant-e-s est désormais interdite, la communication se faisant essentiellement par Teams. La communication concernant le quotidien scolaire entre le personnel des écoles et les parents s'effectue en principe par téléphone ou par courriel. D'autres applications sont actuellement en phase de test.

### *Directives du 22 décembre 2021 concernant les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)*

Selon la loi scolaire, les communes sont responsables de l'organisation des SLPP et la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) a pour tâche de les reconnaître et élaborer des directives concernant leurs activités. Ces directives qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 décrivent le cadre qui permet à l'Etat d'exercer ses tâches, en particulier l'exercice de la surveillance basée sur des critères de qualité ainsi que l'application des instructions financières par les SLPP. Les critères qualité sont précisés dans un document nommé « Référentiel pédago-thérapeutique ». Il regroupe l'ensemble des documents utiles aux SLPP comme les cahiers des charges des professionnel-le-s, les trames des rapports à compléter qui permettent d'évaluer les élèves dans les différents domaines que sont la psychologie, la psychomotricité et la logopédie ou encore la démarche permettant à des parents de se plaindre d'un SLPP ou d'un-e professionnel-le.

---

*Directives relatives aux pratiques en évaluation à l'école obligatoire et nouveau bulletin scolaire pour les élèves de l'enseignement obligatoire francophone*

Les nouvelles directives qui précisent les attentes légales en matière d'évaluation dans les trois cycles de la scolarité obligatoire entreront en vigueur à la rentrée prochaine. De nouveaux bulletins scolaires ainsi que le document d'accompagnement «Parcours scolaire» pour les élèves ordinaires et les élèves à besoins particuliers seront introduits en 1H-11H dès janvier 2023 avec notamment les changements suivants:

- › Introduction des notes dès la 5H
- › Notes mises au demi sur l'entier de la scolarité obligatoire tant dans la partie francophone que germanophone.

La mise en œuvre des capacités transversales du Plan d'études romand, à savoir la collaboration, la communication, les stratégies d'apprentissage, la pensée créatrice et la démarche réflexive, sera encore renforcée. Ces capacités seront travaillées au travers des disciplines. Une formation à destination des enseignant-e-s sera déployée au cours de ces prochaines années.

*Transfert du Service du sport à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS)*

Suite à la décision du Conseil d'Etat de transférer le Service du sport (SSpo) à la DSJS, un groupe de travail inter directionnel composé de représentant-e-s de la Direction de la formation et des affaires culturelles (ci-après: DFAC) et de la DSJS a été mis sur pied afin de proposer une répartition des compétences liées au domaine du sport comprenant à la fois les principes, les compétences décisionnelles, les procédures, le fonctionnement et les adaptations légales nécessaires.

La réglementation sur le sport a été modifiée le 4 juillet 2022: une distinction est faite entre d'une part le sport scolaire, le programme «sport-arts-formation» et les autres domaines du sport, tout en conservant l'ensemble du domaine du sport au sein du SSpo. Ainsi, c'est désormais la DSJS qui décide de l'admission du jeune sportif ou de la jeune sportive au programme SAF et la DFAC qui décide des mesures scolaires (par exemple l'aménagement ou allègement de l'horaire hebdomadaire) pour l'élève qui a été admis. Il n'y a pas de changement pour les jeunes artistes de talent. Si le SSpo conserve son rôle de guichet unique pour la réception des demandes, la DFAC garde ses compétences pour les préavis (Conservatoire), les décisions et les recours.

*Introduction des TSS/SSA dans les écoles: premier bilan*

Un bon climat scolaire influence de façon positive la qualité des apprentissages. Plusieurs outils sont à disposition des enseignant-e-s et des directions d'école pour le favoriser parmi lesquels le travail social en milieu scolaire. Le travail social qui apporte un soutien aux écoles, aux élèves et aux familles dans des situations socialement difficiles se renforce. Suite à l'adoption du concept «médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H du canton de Fribourg» le 12.01.2022, 19 EPT de travailleurs sociaux et travailleuses sociales ont été mis au concours durant le printemps. Ce sont 31 personnes - dont 5 qui étaient déjà en activité auprès d'une commune - qui renforceront le dispositif de soutien des écoles en prenant en charge de façon précoce les situations problématiques à la rentrée 2022/23. Il s'agit-là d'une première étape.

## 1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2022/23

*Trois nouvelles vidéos pour expliquer le fonctionnement de l'école obligatoire*

Trois nouvelles vidéos expliquant le fonctionnement de l'école sont à disposition des familles allophones qui s'installent dans le canton. Désormais, des informations générales concernant l'école fribourgeoise se découvrent en ukrainien, en russe et en italien.

<https://www.fr.ch/dfac/sommaire/ecoles-vue-densemble-de-la-scolarité-obligatoire>

*Dernière année d'implémentation du LP 21 dans les écoles germanophones du canton*

Dernière ligne droite pour l'implémentation du LP 21, avec de nouvelles formations pour les équipes enseignantes. Ainsi, les écoles du cycle d'orientation des arrondissements de Düdingen, Kerzers, Morat, Wünnewil, Fribourg, Tafers et Plaffeien se pencheront sur le thème de la «différenciation et les tâches d'apprentissage» et celle de l'arrondissement de Gurmels étudiera le sujet du «feedback formatif et du soutien adaptatif». Pourquoi ces deux thèmes? Dans l'enseignement basé sur les compétences, les élèves travaillent sur leurs objectifs d'apprentissage à l'aide de tâches d'apprentissage appropriées. Ces tâches d'apprentissage influencent leur apprentissage et le rendent visible. L'introduction du LP 21 a renforcé l'importance des tâches d'exploration et d'expérimentation dans les programmes scolaires. L'exemple ci-dessous illustre cette catégorie de tâches:

**Was würde eine Nachbildung des Felsens aus Gips im Massstab 1:10'000 etwa wiegen?**



- **Wie viel Verpackungsmaterial würde man benötigen, um den Berg zu verpacken?**
- **Wie lange benötigt man, um einmal rund um den Berg zu wandern?**

L'apprentissage et l'évaluation vont de pair. L'enseignement basé sur les compétences implique une culture de l'évaluation et du feed-back axée sur la réalisation des objectifs d'apprentissage. Pendant le processus d'apprentissage, l'enseignant-e soutient les élèves (soutien adaptatif) et leur donne des informations sur leur niveau d'apprentissage (feedback formatif).

En outre, une large offre de formation continue spécifique à la discipline est disponible en collaboration avec la HEP-PH FR, le ZELF de l'Université de FR et les groupes d'expert-e-s du DOA pour soutenir la mise en œuvre du LP 21. L'évaluation de la mise en œuvre du LP21, sera réalisée grâce à des enquêtes auprès du corps enseignant, des élèves à partir du 2<sup>e</sup> cycle, des représentant-e-s des parents, des directions d'école et de l'inspectorat scolaire dès l'année scolaire 2023/24.

---

### 1.3 Promotion de l'apprentissage de la langue partenaire – enseignement par immersion

#### *Instructions pour l'encouragement à l'apprentissage de la langue partenaire (enseignement par immersion)*

Dans la mesure où les 9 propositions contenues dans le Concept cantonal des langues favorisant l'apprentissage des langues de 2009 sont déjà mises en œuvre, les services de l'enseignement obligatoire ont rédigé de nouvelles instructions pour l'encouragement à l'apprentissage de la langue partenaire. Destinées aux enseignant-e-s et aux directions d'école, ces instructions présentent les différentes formes que l'enseignement par immersion peut prendre. L'immersion qui permet à l'élève de se trouver dans des situations authentiques et motivantes est fortement encouragée à l'école obligatoire. Il y a deux sortes d'enseignement par immersion: les échanges linguistiques et les séquences d'enseignement immersif.

**Les échanges linguistiques:** des échanges de classes sont possibles de la 1H à la 11H. En 10H, les partenariats de classes ont un statut obligatoire afin de permettre à chaque élève de vivre une expérience concrète d'immersion. Il peut s'agir d'échanges de correspondance, visite et rencontre de classes à l'école ou dans un autre lieu, lors d'une course d'école, par exemple.

**L'enseignement immersif:** Il existe différentes formes d'enseignement immersif, par exemple des séquences d'enseignement ponctuelles, des projets scolaires, une ou plusieurs matières enseignées dans la langue partenaire pendant toute l'année scolaire ou des classes bilingues. Les séquences d'enseignement ou l'enseignement de matières non linguistiques dans la langue partenaire peuvent représenter jusqu'à 50% du temps total d'enseignement.

#### *Projet de classes bilingues 1H/2H à l'école primaire Vignettaz en 2022/23*

Le 26 août 2021, l'EP de la Vignettaz a accueilli pour la première fois des élèves dans deux classes bilingues de 1H et 2H. Ce projet a pu se concrétiser grâce à la volonté des directions des écoles, à la motivation des enseignant-e-s et au soutien de la ville de Fribourg ainsi que celui du DOA et du SEnOF. Le modèle choisi est «l'immersion réciproque». Dans chaque classe des élèves de langue maternelle francophone, alémanique ou autres suivent des cours en allemand et en français tout au long de l'année. L'accès à ces deux classes se fait sur une base volontaire. En mars 2022, 55 nouveaux élèves se sont inscrits pour vivre leur 1H dans le cadre de ce projet durant l'année 2022/23. Les inscriptions dépassant les capacités d'accueil, 18 élèves ont été tirés au sort. Ils rejoindront des camarades de 2H qui ont déjà vécu cette expérience en 2021/22. Ce projet sera reconduit durant encore deux ans et, après cette période qui fait l'objet d'un suivi régulier, les perspectives d'extension de cet enseignement bilingue jusqu'en 8H seront analysées.

Durant cette première année, on constate que les élèves, après un temps d'adaptation, ont réussi à profiter de la richesse des interactions dans les deux langues et ont notamment développé de bonnes compétences d'écoute ainsi qu'une motivation élevée à l'apprentissage des langues. Les enseignantes sont toutes prêtes à poursuivre l'expérience et sont très impliquées dans les réflexions à propos des dispositifs d'immersion et de leur mise en œuvre à l'école de la Vignettaz. Les élèves qui ont quitté les classes bilingues à la fin de l'année scolaire pourront, dès la rentrée en 3H, suivre l'enseignement des arts visuels et des activités créatrices dans la langue partenaire puisque d'autres projets d'enseignement-apprentissage en immersion sont développés.

---

## 2. Enseignement secondaire du deuxième degré

---

*Collège Sainte-Croix: reprise des cours dans les locaux rénovés et agrandis*

Le Collège Sainte-Croix reprend entièrement ses activités dans le bâtiment rénové et agrandi, après trois années de travaux, durant lesquelles l'école était installée dans les anciens bâtiments de la Haute école spécialisée de la santé. Les locaux comprennent désormais une surface utile totale de 11'052 m<sup>2</sup>: douze salles de classe supplémentaires (52 au lieu de 40) et douze salles de groupe ont été aménagées. La grande salle est un élément précieux de l'extension. Elle offre une vue sur la nature presque de tous les côtés et convient comme salle multifonctionnelle pour l'enseignement, la musique, l'art dramatique, les conférences ou les réunions. Dans l'ensemble, les élèves bénéficieront de plus d'espace pour le travail individuel et en groupe, ainsi que pour la circulation. La bibliothèque-médiathèque et le réfectoire ont également été agrandis en fonction des besoins. Les surfaces de circulation ont été agrandies, aménagées de manière plus ouverte et mieux éclairées. L'année prochaine, la Villa Gallia sera également rénovée.

## 3. Orientation professionnelle

---

### **3.1 Les nouveaux centres d'orientation numériques – CO de Romont, Cugy et Veveyse**

---

Les habitudes d'information ont changé et le numérique offre des nouvelles possibilités. Ainsi, des centres d'orientation proposant des services de conseil alliant outils analogiques et numériques ont été mis sur pied. Ces nouveaux espaces sont déjà fonctionnels dans les CO de Cugy, de la Glâne et de la Veveyse. D'autres CO suivront. Le service de l'orientation et de la formation des adultes a prévu une information spécifique pour les médias ultérieurement.

---

## 4. Projets transversaux

---

### 4.1 Education numérique

---

#### *Stratégie d'éducation numérique : prochaines étapes*

La procédure de consultation a pris fin le 30 juin dernier. Une centaine de prises de position ont été retournées dans les délais. Le Conseil d'Etat a, pour sa part, reçu une résolution émanant du groupe «enseignant» d'un syndicat. Un rapport de consultation est en cours de finalisation. Il sera présenté au Conseil d'Etat durant l'automne. La stratégie EdNum sera adaptée en fonction des propositions et remarques récoltées, puis transmise au Grand Conseil à l'automne 2022. En effet, la stratégie EdNum s'inscrit d'une part dans les suites à donner à la motion intitulée **Tous les élèves des cycles d'orientation doivent être équipés d'un appareil électronique individuel** acceptée par le Grand Conseil le 15 septembre 2020. Elle permet également d'offrir un cadre technologique et organisationnel clair à l'introduction de l'éducation numérique prévue par le Plan d'études romand. Le Lehrplan 21 en cours de mise en œuvre intègre quant à lui déjà le volet d'éducation numérique, mais nécessite un équipement informatique adéquat. Dans ce sens, les besoins pédagogiques découlant des plans d'études ont été mis au cœur des réflexions de cette stratégie.

#### *Introduction généralisée de BYOD dans les écoles du S2 (1<sup>re</sup> année)*

Plus de 1500 élèves débutent la nouvelle année scolaire en ayant leur propre ordinateur portable dans leur sac. Il s'agit de l'ensemble des élèves de première année des gymnases, des écoles de culture générale et des écoles de commerce. Les élèves des classes pilotes, et qui travaillent depuis plus de trois ans avec cet outil, ne sont pas comptabilisés ici. Durant les premiers jours, les élèves recevront une introduction afin que les connexions techniques fonctionnent et que les instruments de base de la collaboration (mail, TEAMS, etc.) soient également fonctionnels et apprivoisés. Un soutien est organisé dans chaque école grâce à des enseignant-e-s voire des élèves expérimentés qui se sont mis à disposition pour les premières semaines de cours.

L'ordinateur est un outil supplémentaire qui peut être utilisé en classe à tout moment sous la direction de l'enseignant. Utilisées de manière judicieuse sur le plan didactique, les formes d'enseignement numériques viennent ponctuellement élargir les expériences d'apprentissage. Pour déployer tout son potentiel, l'apprentissage et l'enseignement numériques doivent s'accompagner d'un changement de la culture d'enseignement et d'apprentissage. Ces dernières années, la formation continue dans les écoles s'est justement focalisée sur ces thèmes.

#### *La gestion administrative des écoles du S1 et du S2 facilitée grâce à une plateforme cantonale*

Les établissements du secondaire 1 germanophones et francophones effectuent maintenant la quasi-totalité de leurs opérations de gestion administratives (inscriptions, enclassement, gestion de l'année scolaire, gestion des notes, etc.) à travers la plateforme cantonale ISA. Les dernières livraisons sont prévues courant de cette année scolaire. Sont concernés actuellement plus de 23 établissements scolaires, 1767 enseignants et 11'440 élèves. La plateforme ISA sera étendue aux écoles du S2 dès cette rentrée scolaire.

---

Lancement des travaux de refonte du site [www.friportail.ch](http://www.friportail.ch)

[www.friportail.ch](http://www.friportail.ch) est site ressources pour les enseignant-e-s de l'école obligatoire et un espace de communication entre les services et les enseignants des cycles 1-2-3. Il offre aux enseignant-e-s un accès centralisé aux ressources numériques (RN) soutenant les apprentissages et permet la gestion de l'ensemble des informations pédagogiques. Il simplifie la recherche de toutes les ressources pédagogiques et administratives. Le but de la refonte du site est de moderniser et de simplifier le portail, de mettre à profit les nouvelles technologies pour disposer d'un environnement qui garantit la sécurité et la protection des données (notamment ZTA). Par ailleurs ce nouveau portail facilitera aussi la maintenance et l'intégration des prochaines évolutions.

#### **4.2 Développement durable: un nouveau réseau cantonal et des projets**

L'éducation en vue du développement durable (EDD) consiste à permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre les défis mondiaux scientifiquement prouvés et leurs causes ainsi que d'apprendre des options d'action pour les surmonter.

L'EDD porte toujours sur des sujets socialement brûlants, sur la multiplicité des perspectives, sur l'apprentissage de la pensée systémique, sur la responsabilité individuelle et sur un avenir positif et équitable. Renforcer ce domaine de formation interdisciplinaire complexe et passionnant dans l'enseignement des disciplines et dans la vie scolaire de toutes les écoles fribourgeoises est l'une des priorités de la DFAC.

Pour ce faire, un réseau cantonal de coordination de l'EDD a notamment été créé. Une quarantaine de délégués des écoles obligatoires francophones et germanophones (SEnOF et DOA), des écoles secondaires (S2), des instituts de formation des enseignant-e-s (HEP et Université) se réunissent régulièrement, recensent les projets EDD en cours, les échangent entre eux et proposent des activités pédagogiques innovantes. De nouvelles impulsions complètent les activités EDD déjà existantes.

Durant l'année scolaire 2021/22 écoulée, plus de 80 gymnasiennes et gymnasiens des quatre collèges fribourgeois ont débattu pour la paix. Dans le cadre de l'option sciences politiques, ils ont pris le rôle d'un délégué pour discuter d'une résolution lors d'une simulation d'assemblée des Nations Unies. Plusieurs écoles primaires francophones et germanophones se sont penchées sur la question de l'adaptation de leur bâtiment et du site scolaire au changement climatique. Des ateliers participatifs avec les équipes enseignantes et les élèves ont donné lieu à des idées originales qui ont été transmises aux autorités communales.

D'autres projets d'enseignement dans le domaine du «climat» seront également mis à la disposition des enseignant-e-s et des écoles dans les années à venir grâce aux mesures d'encouragement du Plan climat fribourgeois. Dès la rentrée scolaire, un groupe de travail élaborera des activités pédagogiques adaptées telles que des ateliers, des conférences, des semaines thématiques, des dossiers pédagogiques d'accompagnement pour toutes les personnes engagées dans le domaine de l'éducation au développement durable.

---

### 4.3 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire

#### *Concept de qualité pour l'école obligatoire germanophone 1H-11H*

Conformément à ce que prévoit la loi scolaire, le DOA, l'inspectorat scolaire et les directions d'école ont pour mission commune de garantir la qualité de l'école et de l'enseignement dans les écoles de langue allemande 1H-11H. Avec la fin de la phase de mise en œuvre du LP 21, une nouvelle étape est franchie et une nouvelle orientation est donnée. Il s'agit désormais d'élaborer de façon participative un concept-cadre de qualité pour l'école de Fribourg germanophone 1H-11H. A l'intérieur de ce concept-cadre, les écoles pourront fixer leurs propres priorités de développement, adaptées à leurs spécificités locales. Le lancement de ce processus, qui s'étendra sur plusieurs années scolaires, aura lieu en novembre 2022 lors d'une réunion réunissant l'ensemble des cadres scolaires: inspectorat scolaire, directions d'écoles et collaborateurs pédagogiques.

#### *Généralisation du cadre qualité et étape intermédiaire à l'école obligatoire francophone 1H-11H*

Les établissements primaires et secondaires ont à cœur de développer la qualité de l'école afin de garantir à tous les élèves d'excellentes conditions d'apprentissage. Le cadre «maintien et développement de la qualité», introduit lors de rentrée 2019/21 dans 14 écoles pilotes, puis étendu à d'autres établissements en 2020/21, demande aux directions de repérer leurs points forts et leurs développements possibles pour poser un regard critique sur leur fonctionnement. Avec un maître mot: souplesse. En effet, chaque équipe avance à son rythme et selon son contexte.

Parmi les thématiques possibles, l'évaluation de l'élève est fréquemment choisie, comme dans un établissement où l'équipe s'est investie dans le projet commun d'harmoniser ses pratiques et ses représentations de ce que veut dire «évaluer l'élève». Ainsi une équipe de professionnels a jugé important de se mettre d'accord sur les bases afin d'assurer à l'élève un passage harmonieux d'un-e enseignant- à un-e autre, d'une classe à l'autre, d'un cycle à l'autre. Une autre école s'est penchée spécifiquement sur le Plan d'étude romand (PER) pour l'enseignement du français. Chacun-e a précisé quelles étaient ses attentes à la fin d'un demi-cycle (par exemple 3-4h) et a pu accorder ses pratiques avec les enseignant-e-s du demi-cycle suivant en fonction de la langue (grammaire, conjugaison, etc) et lecture notamment. Le sentiment de cohérence de l'élève tout au long de son parcours scolaire est la base de réflexion de ce groupe de professionnels actifs dans un établissement dont la population issue de la migration est fortement représentée.

La thématique liée aux valeurs de l'établissement est également bien présente. Dans une école, l'équipe enseignante a échangé et s'est accordée sur les valeurs communes à promouvoir au cœur de l'établissement scolaire. Le respect, la tolérance, la bienveillance, l'entraide et la solidarité ont été identifiées comme valeurs essentielles. Ensuite, l'école a défini une charte avec les élèves, exemplifié les comportements attendus ainsi que les conséquences en cas de comportements inadéquats. La mise en place des «Pacificateurs», rôles attribués aux 8H, afin d'aider les plus petits à gérer leurs difficultés dans la cour de récréation s'inscrit naturellement dans le travail au quotidien des valeurs de l'établissement et du développement de capacités transversales.

---

Les équipes enseignantes et de direction font une analyse de leur situation, épaulées par l'inspectorat et les collaborateurs pédagogiques. Plusieurs points rencontres sont organisés afin de créer un lieu d'échange. Un site web facilite les échanges et les bonnes pratiques. L'expérience acquise par ces écoles engagées facilitera la généralisation du cadre «maintien et développement de la qualité» à l'ensemble des écoles.

*Poursuite de la mise en œuvre du concept qualité pour les écoles du S2*

Le concept-cadre pour l'assurance et le développement de la qualité au niveau secondaire 2 académique, qui a été introduit en décembre 2021 se concrétisé dans les écoles. Il sert d'orientation et de compréhension commune, tout en laissant une certaine autonomie aux écoles afin qu'elles puissent mettre l'accent sur le choix des instruments et des procédures. Les concepts de qualité spécifiques aux écoles doivent refléter le profil et les particularités de chaque école. L'élaboration des concepts de qualité spécifiques aux écoles a commencé et une première évaluation devrait avoir lieu à la fin de l'année scolaire 2023/24. Des groupes de travail ont été mis en place à cet effet dans toutes les écoles afin de définir les axes de développement. A titre d'exemple, les retours d'élèves ont été formalisés par des enquêtes régulières auprès des élèves en formation et des élèves qui ont terminé leur formation afin de mesurer la qualité de l'enseignement, d'apporter les améliorations nécessaires et de prendre en compte les propositions des apprenant-e-s. Les conférences de branche ont intensifié leurs activités et notamment l'intégration des nouveaux et nouvelles enseignant-e-s ou le travail sur l'évaluation en commun. Elles proposent des formations continues, travaillent ponctuellement sur les plans d'études et assurent les contacts avec les cycles d'orientation et les hautes écoles.

---

# Table des matières

---

<b>Faits et chiffres</b>	<b>15</b>
<b>1. Situation de l'emploi dans l'enseignement</b>	<b>17</b>
1.1 Ecole enfantine et primaire 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)	17
1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	17
1.3 Ecoles du secondaire supérieur	17
1.4 Départs à la retraite	17
1.5 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements	18
<b>2. Evolution du nombre de classes et d'élèves</b>	<b>19</b>
2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation	19
2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire	20
2.3 Enseignement spécialisé	20
2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	21
2.5 Sports/Arts et Formation	22
2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	22
<b>3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2022/23</b>	<b>23</b>
3.1 Ecoles enfantines 1-2H	23
3.2 Ecoles primaires 3-8H	24
3.3 Cycles d'orientation 9-11H	25

---

# Faits et chiffres

---

---

# Introduction

---

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 14,6 (9,6) classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 ainsi que 4,5 (20,75) classes supplémentaires au cycle 3. Les écoles du degré secondaire supérieur comptent 6 classes en plus (dont 2 au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne).

Il est difficile de dire précisément combien de classes ont été expressément ouvertes en raison de l'arrivée d'élèves ukrainiens -entendu comme le seul facteur- car ces enfants, accueillis dans des familles fribourgeoises, se sont répartis dans l'ensemble du canton. Quelques écoles primaires en ont toutefois scolarisé 10 et plus, en particulier Villaz, Marly-Grand-Pré, la Jogne, Broc-Botterens ou encore de la région Murten. Quelques classes ont également pu éviter la fermeture grâce à la présence de ces élèves arrivés dès la fin du mois de février. Entre 6 et 9 classes sont concernées par ces deux phénomènes.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,6 (18,5) pour l'école enfantine et 19 (19) pour l'école primaire. Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 14 (13,9) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,7 (21,2) élèves pour une classe générale et de 23,1 (22,9) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2022 qu'en 2021: 541 postes mis au concours (500 en 2021) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3418,13 EPT, soit une augmentation de 47 depuis la dernière rentrée scolaire (44,53 EPT en 2021).

---

# 1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

---

## 1.1 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)

—  
A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 377 postes d'enseignement (176 dans la partie francophone et 201 dans la partie alémanique) ont été mis au concours pour les classes 1H-8H dont environ le 20% à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 340 postes étaient mis au concours (205 dans la partie francophone et 135 dans la partie alémanique) dont également le 20% environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent, en particulier dans la partie germanophone pour laquelle certains postes ont dû être mis plus de 2 fois au concours.

## 1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

—  
154 postes ont été mis au concours (112 dans la partie francophone et 42 dans la partie alémanique) pour environ 43 EPT pour la partie francophone, respectivement 24 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 160 avaient été mis au concours (131 dans la partie francophone et 29 dans la partie alémanique) pour 56 EPT. Des difficultés de recrutement, principalement dans les domaines des langues et de l'économie familiale ont été relevées.

## 1.3 Ecoles du secondaire supérieur

—  
17 (39 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 17,30 EPT (24,50 l'an dernier). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

## 1.4 Départs à la retraite

—  
Dans le contexte de la modification des conditions de retraite du personnel de l'Etat, une forte augmentation des départs à la retraite a été constatée ces dernières années jusqu'au terme de l'année scolaire 2020/21 avec, notamment, 177 départs en retraites annoncés en janvier 2021 pour l'été 2021.

Au 31 janvier 2022, les départs annoncés pour le terme de l'année scolaire 2021/22 ont drastiquement diminués puisqu'il n'y a plus que 24 départs en retraite annoncés.

---

### **1.5 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements**

—

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DFAC en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'écoles lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. Depuis juin 2021, 1373 candidat-e-s ont créé leur compte et mis à jour leur profil. Actuellement, il y a plus de 6000 personnes inscrites. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, les personnes n'ayant pas indiqué d'intérêts d'enseignement sont régulièrement enlevées de la plateforme. Les personnes inscrites sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Sur les 1032 (814) offres de remplacement publiées, 811 (653) ont concerné le niveau primaire soit 79% et 221 (161) le CO. 85% des offres ont concerné la partie francophone du canton. En moyenne, une offre a fait l'objet de 6,5 (7.4) candidatures.

Pour plus d'informations: <https://www.friportail.ch/fr/content/plateforme-remplacants>.

## 2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2022 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

### 2.1 Ecole enfantine 1H-2H

Au plan cantonal, ce sont quelque **7'272 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2022 dans les **390 classes** à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **7'500 élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,64 élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2022/23	Nombre élèves physiques 2021/22	+/-	Nombre élèves légaux 2022/23	Nombre élèves légaux 2021/22	+/-	Nombre classes 2022/23	Nombre classes 2021/22	+/-
SEnOF	5574	5443	+131	5726	5579	+147	297,0	294,0	+3,0
DOA	1698	1690	+8	1774	1730	+44	93,0	92,5	+0,5
<b>Total</b>	<b>7272</b>	<b>7133</b>	<b>+139</b>	<b>7500</b>	<b>7309</b>	<b>+191</b>	<b>390,0</b>	<b>386,5</b>	<b>+3,5</b>

### Ecole primaire 3H-8H

Au plan cantonal, ce sont quelque **21'593 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2022 dans les **1133,7 classes** à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **22'701 élèves légaux**. Il y a en moyenne **19,04 élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2022/23	Nombre élèves physiques 2021/22	+/-	Nombre élèves légaux 2022/23	Nombre élèves légaux 2021/22	+/-	Nombre classes 2022/23	Nombre classes 2021/22	+/-
SEnOF	16708	16513	+195	17632	17417	+215	878,0	872,0	+6,0
DOA	4885	4775	+110	5069	4953	+116	255,7	250,6	+5,1
<b>Total</b>	<b>21593</b>	<b>21288</b>	<b>+305</b>	<b>22701</b>	<b>22370</b>	<b>+331</b>	<b>1133,7</b>	<b>1122,6</b>	<b>+11,1</b>

## Cycle d'orientation 9H-11H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11'611 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2022 dans les **614,5 classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total de **12'073 élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au Cycle d'orientation. Elle est de 14,05 élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,68 élèves pour une classe générale et de 23,14 élèves pour une classe prégymnasiale.

	Nombre élèves physiques 2022/23	Nombre élèves physiques 2021/22	+/-	Nombre élèves légaux 2022/23	Nombre élèves légaux 2021/22	+/-	Nombre classes 2022/23	Nombre classes 2021/22	+/-
SEnOF	9 113	8 951	+162	9 551	9 347	+204	469,5	462,0	+7,5
DOA	2 498	2 436	+62	2 522	2 470	+52	145,0	148,0	-3,0
<b>Total</b>	<b>11 611</b>	<b>11 387</b>	<b>+224</b>	<b>12 073</b>	<b>11 817</b>	<b>+256</b>	<b>614,5</b>	<b>610,0</b>	<b>+4,5</b>

## 2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

		Nombre élèves physiques 2022/23	Nombre élèves physiques 2021/22	+/-	Nombre élèves légaux 2022/23	Nombre élèves légaux 2021/22	+/-	Nombre classes 2022/23	Nombre classes 2021/22	+/-
1-2 <sup>H</sup>	SEnOF	5 574	5 443	+131	5 726	5 579	+147	297,0	294,0	+3,0
	DOA	1 698	1 690	+8	1 774	1 730	+44	93,0	92,5	+0,5
3-8 <sup>H</sup>	SEnOF	16 708	16 513	+195	17 632	17 417	+215	878,0	872,0	+6,0
	DOA	4 885	4 775	+110	5 069	4 953	+116	255,7	250,6	+5,1
9-11 <sup>H</sup>	SEnOF	9 113	8 951	+162	9 551	9 347	+204	469,5	462,0	+7,5
	DOA	2 498	2 436	+62	2 522	2 470	+52	145,0	148,0	-3,0
	<b>Total SEnOF</b>	<b>31 395</b>	<b>30 907</b>	<b>+488</b>	<b>32 909</b>	<b>32 343</b>	<b>+566</b>	<b>1 644,5</b>	<b>1 628,0</b>	<b>+16,5</b>
	<b>Total DOA</b>	<b>9 081</b>	<b>8 901</b>	<b>+180</b>	<b>9 365</b>	<b>9 153</b>	<b>+212</b>	<b>493,7</b>	<b>491,1</b>	<b>+2,6</b>
	<b>Total</b>	<b>40 476</b>	<b>39 808</b>	<b>+668</b>	<b>42 274</b>	<b>41 496</b>	<b>+778</b>	<b>2 138,2</b>	<b>2 119,1</b>	<b>+19,1</b>

## 2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 944 (896 en 2021/22) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 720 (688) élèves francophones et 163 (147) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 23 (22) élèves malentendants et sourds francophones, 12 (15) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 14 (12) élèves malvoyants francophones et 12 (12) élèves malvoyants germanophones.

---

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 943 élèves (910), dont 798 (770) élèves francophones et 145 (140) élèves alémaniques. Parmi les 943 élèves, 23 (28) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 81 (81) enfants dont 12 (15) proviennent d'autres cantons, ce qui représente env. 8200 (6'700) nuitées, et près de 60 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de 1800 (1600) nuitées.

De même, 16 (21) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors-canton, dont 3 (4) élèves francophones et 13 (17) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, 449 (388) préavis positifs ont été délivrés, soit 83% (83%) des demandes. Sur les 449 préavis positifs, 350 (308) concernent de nouvelles MAR et 99 (80) des modifications de MAR. Ces dernières peuvent consister en un changement de MAR intégrative vers une MAR séparative et vice versa, ou d'une MAR séparative en classe de langage vers une MAR séparative en classe d'enseignement spécialisé et vice versa.

L'année scolaire 2022/23 compte au total 1887 (1806) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 15,00 (9,00) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 9,06 (7,50) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DFAC et rattachés aux établissements scolaires publics.

## **2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)**

—  
A la rentrée 2022, les écoles du degré secondaire supérieur comptent 285,5 (279.5 en 2021/22) classes pour 6530 (6438) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 634 (628) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

La formation gymnasiale voit ses effectifs augmenter de 52 élèves et l'école de culture générale de 47 élèves. L'effectif de l'école de commerce est stable (+4 élèves). La passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires accueillera quant à elle 11 élèves de moins qu'en 2021/22.

## 2.5 Sports/Arts et Formation

—  
Pour l'année scolaire 2022/23, 524 (531) demandes ont été reçues et 438 (409) acceptées dont 272 (272) en statut «SAF», 137 (112) en statut «Espoirs» et 29 (25) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 43 (29) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 5 (9) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 188 (160) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 171 (164) au secondaire II et 41 (48) en formation professionnelle. Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

## 2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

Effectifs physiques	Nombre élèves 2022/23	Nombre élèves 2021/22	+/-	Nombre classes 2022/23	Nombre classes 2021/22	+/-
Ecoles enfantines 1H-2H	7 272	7 133	+139	390,0	386,5	+3,5
Ecoles primaires 3H-8H	21 593	21 288	+305	1 133,7	1 122,6	+11,1
Cycles d'orientation 9h-11H	11 611	11 387	+224	614,5	610,0	+4,5
Ecoles spécialisées	943	910	+33	137,0	130,0	+7,0
Collèges, école de commerce, ECG	5 896	5 810	+86	257,0	253,0	+4,0
Elèves fribourgeois au GYB	634	628	+6	28,5	26,5	+2,0
<b>Total</b>	<b>47 949</b>	<b>47 156</b>	<b>+793</b>	<b>2 560,7</b>	<b>2 528,6</b>	<b>+32,1</b>

### 3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2022/23

#### 3.1 Ecoles enfantines 1H-2H

—

##### SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Broc - Botterens	+ 1	Bois-d'Amont - Ferpicloz	- 1
Bulle - La Tour-de-Trême	+ 1	Bulle - Condémine	- 1
Châtel-Saint-Denis	+ 1	Corminboeuf	- 1
Estavayer	+ 1	Cottens	- 1
Fribourg - Jura	+ 1	Cugy-Vesin	- 1
La Jogne	+ 1	Fribourg - Vignettaz	- 1
La Roche - Pont-la-Ville	+ 1	Gibloux - Corpataux Magnedens Rossens	- 1
La Verrerie - Semsales	+ 1	Givisiez	- 1
Montet-Nuvilly	+ 1	Sâles - Vaulruz	- 1
Prez - Ponthaux	+ 1	Surpierre - Prévondavaux	- 1
St-Aubin-Vallon	+ 1		
Villars-sur-Glâne Les Rochettes	+ 1		
Villars-sur-Glâne Villars-Vert	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 13</b>	<b>Total</b>	<b>- 10</b>
<b>Total</b>	<b>+ 3</b>		

##### DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Bösingen	+ 1	Freiburg - Au	- 1
Düdingen	+ 1	Region Murten	- 1
Gurmels	+ 1	Wünnewil	- 1
Giffers - Tentlingen - St. Silvester	+ 0,5	St. Ursen - Rechthalten	- 1
Plaffeien - Brünisried - Plasselb	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 4,5</b>	<b>Total</b>	<b>- 4</b>
<b>Total</b>	<b>+ 0,5</b>		
<b>Total DOA &amp; SEnOF</b>	<b>+ 3,5</b>		

### 3.2 Ecoles primaires 3H-8H

—

#### SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
ACER	+ 1	Cercle scolaire Courtepin	- 1
Bas-Intyamou - Grandvillard	+ 2	Fribourg - Neuveville	- 1
Bossonnens	+ 1	Gibloux - Le Glèbe	- 1
Bulle - La Léchère	+ 1	Gruyères - Le Pâquier	- 1
Bulle - La Tour-de-Trême	+ 1	La Brillaz	- 1
Cugy-Vesin	+ 1	La Verrerie - Semsales	- 1
Fribourg - Jura	+ 1	Le Flon - St-Martin	- 1
Fribourg - Pérolles	+ 1	Mont-Vully	- 1
Fribourg - Vignettaz	+ 1	Région de Morat	- 1
Givisiez	+ 1	Romont	- 1
Granges-Paccot - La Sonnaz	+ 1	Villars-sur-Glâne Villars-Vert	- 1
Grolley	+ 1	Villaz	- 1
Lully-Châtillon	+ 1	Vuadens	- 1
Marly Grand-Pré	+ 1	Vuisternens-devant-Romont	- 1
Montagny	+ 1		
Murist - Vuissens (Cercle d'Estavayer)	+ 1		
Villars-sur-Glâne Cormanon	+ 1		
Villars-sur-Glâne Les Rochettes	+ 1		
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 20</b>	<b>Total</b>	<b>- 14</b>
<b>Total</b>	<b>+ 6</b>		

#### DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Freiburg - Jura	+ 0,6	Freiburg - Schönberg	- 0,4
Kerzers	+ 1,5	Bösingen	- 1
Region Murten	+ 2	Flamatt	- 1
Gurmels	+ 1	Plaffeien - Brünisried – Plasselb	- 1,3
Schmitten	+ 1		
Wünnewil	+ 1		
Giffers - Tentlingen - St. Silvester	+ 0,7		
St. Ursen - Rechthalten	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 8,8</b>	<b>Total</b>	<b>- 3,7</b>
<b>Total</b>	<b>+ 5,1</b>		
<b>Total DOA &amp; SEnOF</b>	<b>+ 11,1</b>		

### 3.3 Cycle d'orientation 9H-11H

—

#### SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
CO Belluard	+ 2	CO Domdidier	- 0,5
CO Bulle	+ 1	CO Estavayer	- 0,75
CO Cugy	+ 1,25	CO Jolimont	- 2
CO Gibloux	+ 0,5		
CO Glâne	+ 2,5		
CO La Tour-de-Trême	+ 2,5		
CO Riaz	+ 1		
<b>Total</b>	<b>+ 10,75</b>	<b>Total</b>	<b>- 3,25</b>
<b>Total</b>	<b>+ 7,5</b>		

#### DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
OS Wünnewil	+ 1	OS Tafers	- 1
		OS Gurmels	- 2
		OSR Murten	- 1
<b>Total</b>	<b>+ 1</b>	<b>Total</b>	<b>- 4</b>
<b>Total</b>	<b>- 3</b>		
<b>Total DOA &amp; SEnOF</b>	<b>+ 4,5</b>		